



Parc  
naturel  
régional  
du Luberon

Territoire reconnu  
Réserve de biosphère  
Unesco  
Géoparc mondial Unesco  
Charte européenne  
du tourisme durable  
(Furnnar)

## Une autre vie s'invente ici

### Délibération 2024CS27 du Parc naturel régional du Luberon

#### Objet : Affectation des résultats de l'année 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués 28 mars 2024, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 60 votants :

- 40 membres titulaires présents,
- 4 membres suppléants présents,
- 16 membres représentés

#### Etaient présents :

**Mesdames** Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Sandrine POURCEL, Valérie BOISGARD, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Mireille SUEUR, Valérie BARDISA, Anne-Marie LOISON, Charlotte CARBONNEL, Béatrice TERRASSON, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Viviane DARGERIE, Noëlle TRINQUIER, Catherine SERRA

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Pascal RAGOT, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Laurent GARCIA, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Michel BESTAGNO, Jacques DECUIGNIERES, Serge VANNEYRE, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Michel GASQUET, Lionel TRIBOLLET, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Patrick VARAIRE, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Pierre EVEN, Richard ROUZET, Roland GIRAUD, Jean AILLAUD, Frédéric SACCO, Christian CHIAPELLA.

#### Avaient donné pouvoir :

##### Mesdames

Sabrina CAIRE à Gilles LANDRIEU  
Laurence DE LUZE à Charlotte CARBONNEL  
Catherine GAY à Valérie PEISSON  
Elisabeth AMOROS à Dominique SANTONI  
Jacqueline BOUYAC à Jean AILLAUD

##### Messieurs

Richard KITAEFF à Charlotte CARBONNEL  
Grigori GERMAIN à Mickaël CAVALIER  
Patrick MERLE à Patrick COURTECUISSÉ  
Grégory BALLIN à Valérie PEISSON  
Antoine SCARDAMAGLIA à Patrick PEYTHIEUX  
Michel NOUVEAU à Sandrine POURCEL  
Marc BOTTERO à Roland GIRAUD  
Sergio ILOVAISKY-CANO à Gaëlle LETTERON  
Jean-François LOVISOLO à Noëlle TRINQUIER  
Georges BOTELLA à Jean AILLAUD  
Gilles MEGIS à Frédéric SACCO

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex  
Tél : 04 90 04 42 00 • [contact@parcduluberon.fr](mailto:contact@parcduluberon.fr) • [www.parcduluberon.fr](https://www.parcduluberon.fr)

**Étaient excusés :**

**Mesdames** Delphine CRESP, Hélène BLEUZEN, Pierrette FRIMAS, Solange FOUVET, Véronique MILESI, Karine MASSE, Yolande PRIMO, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Florelle NOUGUIER, Marion MAGNAN, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES.

**Messieurs** Marc JAUBERT, Emmanuel LUTHRINGER, Sylvain D'APUZZO, Jean-Pierre GERAULT, Bernard BRIFFAULT, Georges FAUCOUNNEAU, Pierre POURCIN, Nicolas HUMBERT, Jean-Pierre RICHARD, Jean-Philippe RIVET.

**Étaient absents :**

**Mesdames** Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Céline MOSTEIRO, Catherine DELASSUS-NOLLET, Marion ANDLAUER, Suzanne BOUCHET, Solange PONCHON, Valérie DELPECH.

**Messieurs** Roland PETIET, Lionel MORARD, Sébastien TROUSSE, Jean-Luc MIOLA, Philippe ANGELETTI, Thierry RICHARME, Jacques MACHEFER, Jean-François DUBOIS, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENSA, Kévin ROLANDO, Antoine HEIL, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD.

**Étaient présents sans voix délibérative :**

**Mesdames** Claire ARAGONES, Jeanne BENIHYA-VERDE.

**Monsieur** Joël BOUSCARLE.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2023 ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 23 février 2023 ;

Considérant les résultats qui sont les suivants.

| RESULTAT DE CLOTURE 2023 AVEC LES RAR ET AVEC LES REPORTS N-1 | MONTANT    |
|---|------------|
| DEPENSES (a)  | 307 612,75 |
| RECETTES (b)  | 11 064,17  |
| RESULTAT DE CLOTURE 2023 (c=b-a)                              | 318 676,92 |

Après en avoir délibéré le Comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- **REPORTER** la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement en section de fonctionnement soit 307 612,75 €
- **REPRENDRE** les résultats de clôture de la section d'investissement avant reste à réaliser pour 745 587,32 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du Syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.



La Présidente

Dominique SANTONI